



**AHI33**  
Service de Santé au Travail

# Aide à domicile

## Prévention des risques professionnels

Guide pratique  
pour l'employeur



### SOMMAIRE

<b>L'aide à domicile</b>	<b>2</b>
<b>Facteurs de risque et prévention</b>	<b>3</b>
> Risques liés aux trajets professionnels	3
> Risques liés au travail physique	4-5
> Risques domestiques	6-7
> Risques biologiques, parasitaires et infectieux	8
> Risques liés à la charge mentale	9
> Organisation du travail	10-12
<b>Évaluation des risques</b>	<b>13</b>
<b>Acteurs de prévention</b>	<b>14</b>
<b>Annexes</b>	<b>15</b>

# L'aide à domicile



Les aides à domicile accomplissent un travail matériel, moral et social. Elles contribuent au maintien à domicile des personnes ayant des difficultés à effectuer des gestes de la vie quotidienne ou apportent une aide au quotidien (ménage, repassage...).

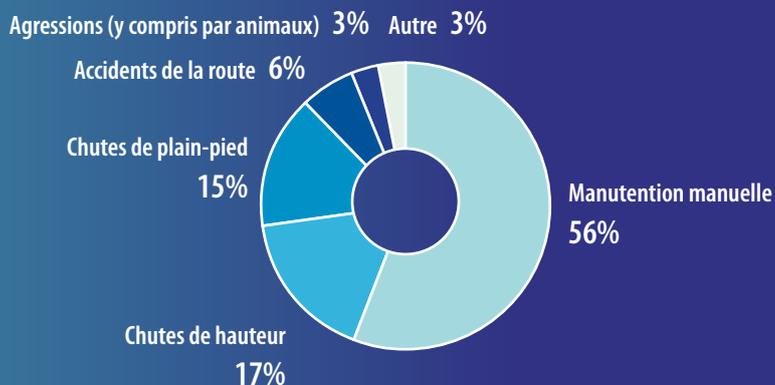
Une des particularités de cette activité est que le travail s'effectue au domicile du bénéficiaire c'est-à-dire dans un lieu privé.

## Quelques chiffres-clés :

Les salariés de ce secteur d'activité sont particulièrement touchés par les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Au total, chaque année près de :  
**17 000 accidents du travail**  
**2 500 accidents de trajet**

## Accidents liés au travail d'aide à domicile



## Plus de 1 000 maladies professionnelles :

- 94% sont des affections péri-articulaires des membres supérieurs et inférieurs (tendinopathies, tendinites, syndrome du canal carpien),
- 4% sont des affections du rachis lombaire / manutention de charges lourdes.

**Tout employeur est tenu d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Pour cela, il vous faut connaître les risques auxquels vos salariés sont exposés et mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées.**

**Cet outil est là pour vous y aider.**

# Facteurs de risque et prévention

## Risques liés aux trajets professionnels

### Situations de travail

Lors des trajets professionnels, l'utilisation de véhicules (transports en commun, deux-roues, véhicule personnel) ou les déplacements à pied peuvent être à l'origine d'accidents (accidents de la route, chutes).

La contrainte de temps, l'état du véhicule, les conditions climatiques, l'état des routes... peuvent être des facteurs aggravants.

### Atteintes potentielles sur la santé

• Lésions, traumatismes divers (de la blessure bénigne à l'accident mortel)



## Pistes d'actions



### Définir un périmètre géographique d'intervention

en intégrant le temps de trajet entre les bénéficiaires dans le temps de travail de la journée (temps de trajets réels).

### Évaluer le temps d'intervention adapté.

Établir des plannings qui tiennent compte des temps de déplacement, des temps réels d'intervention et des pauses déjeuner.

Vérifier l'existence d'un permis de conduire, d'une assurance et d'un contrôle technique valide pour le véhicule utilisé.

Former au recyclage à la conduite.

Former au risque routier (non utilisation du téléphone au volant, respect du code de la route...).

Sensibiliser à la nécessité d'assurer un entretien régulier du véhicule utilisé.

# Risques liés au travail physique

La majeure partie des accidents du travail et des maladies professionnelles chez les aides à domicile est liée à des expositions aux risques physiques.

## Troubles musculosquelettiques

### Situations de travail

- Gestes répétitifs lors des activités de balayage, repassage, nettoyage des vitres...
- Manutentions et manipulations de charges lourdes lors des courses, des déplacements de mobilier, des retournements de matelas...
- Manipulation de personnes lors des levers et couchers des bénéficiaires, aide au déplacement...
- Postures contraignantes (flexion du dos, accroupi, bras au-dessus du niveau des épaules...)

### Atteintes potentielles sur la santé

- Pathologies ostéo-articulaires (mains, poignets, coudes, épaules, genoux)
- Douleurs au dos (lumbagos, sciatiques, traumatismes...)



## Pistes d'actions



**Aménager l'habitat dans la mesure du possible** (rendre le lit accessible, ajouter une barre d'appui dans la salle de bain, supprimer un tapis glissant, améliorer l'éclairage, mettre les produits de douche à hauteur...).

**Inciter à l'acquisition de matériel adapté** en accord avec la personne aidée.

- **aides techniques** : verticalisateur, lève-personne, lit médicalisé, rehausseur de toilettes, sangle poulie de rehaussement, drap de glisse, déambulateur...
- **autres matériels** : seau avec essoreur, balai avec manche télescopique, planche à repasser réglable en hauteur, escabeau stable...

**Informers les bénéficiaires et les familles sur les aides existantes** apportées pour l'adaptation du domicile.

**Évaluer les risques professionnels lors de la rédaction du contrat avec le bénéficiaire et de la réalisation de la fiche de mission.**

**Évaluer la charge physique pour chaque bénéficiaire** afin d'équilibrer les missions entre les intervenants.

**Alterner les tâches sur la journée de travail.**

**Favoriser la possibilité d'intervention en binôme en cas de situation difficile.**

**Former les aides à domicile à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique 2S « Sanitaire et Social ».**

**Former à la manutention des personnes aidées.**

**Former à l'utilisation du matériel.**

**Mettre en place des temps d'échanges réguliers sur les difficultés rencontrées** : matériel inadapté ou en mauvais état, besoins en équipements d'aide à la manutention...

## Chutes



### Situations de travail

Les déplacements dans le domicile peuvent se dérouler dans des conditions difficiles :

- sols glissants et/ou en mauvais état,
- passages étroits et/ou encombrés,
- dénivelés, escaliers,
- utilisation d'échelles et/ou d'escabeaux, utilisation de « moyens de fortune » (chaise, caisse...), présence de tapis, présence de fils au sol...
- espaces mal éclairés...

### Atteintes potentielles sur la santé

Les conséquences des chutes sur la santé peuvent être graves : plaies, traumatismes, contusions multiples, entorses, fractures.

## Pistes d'actions



**Réaliser une visite systématique du domicile par le responsable de secteur** pour évaluer les ressources existantes (accès, matériel, produits...), ainsi que les ressources manquantes et leur état.

**Évaluer l'aménagement des locaux et mettre en œuvre, avec le bénéficiaire, des solutions d'adaptation du logement** (encombrement, éclairage...).

**Définir les moyens et outils à fournir par le bénéficiaire, par le prestataire** (escabeau stable et adapté, manche télescopique...).

**Définir les besoins des bénéficiaires : réalisation d'une fiche de mission précisant les tâches à effectuer, les moyens alloués** (temps, fréquence, matériel) et les limites de l'intervention.

**Sensibiliser la personne aidée et sa famille à la prévention des risques professionnels.**

**Sensibiliser le personnel aux aléas liés à l'environnement et aux actions à mettre en place** : par exemple, libérer les voies de circulation, supprimer les fils électriques présents au sol, isoler les animaux domestiques le temps de la mission, limiter les interventions en hauteur...

**Interdire l'utilisation de « moyens de fortune »** : chaise, caisse...

**Mettre à disposition des équipements de travail adaptés** (chaussures fermées, antidérapantes).

# Risques domestiques

## Outils, équipements et environnement de travail



### Situations de travail

#### Utilisation d'équipements électroménagers

non conformes et/ou en mauvais état, installations domestiques défectueuses (prises de courant, rallonges...), mise en place des bouteilles de gaz



### Atteintes potentielles sur la santé

Électrisation, électrocution, intoxication, brûlure

#### Utilisation d'équipements chauffants

fer à repasser, matériel de cuisson, poêle, cheminée...



Brûlures

#### Utilisation d'objets coupants et tranchants (couteaux...)



Plaies, coupures

#### Contact avec des animaux domestiques



Morsures, griffures, allergies, troubles anxieux...

## Pistes d'actions



### Repérer les risques au domicile.

**Demander aux bénéficiaires de supprimer les risques identifiés** (prise électrique endommagée, matériel défectueux...).

**Dispenser des « bonnes pratiques » aux professionnels** (utiliser une bouilloire pour remplir la bassine plutôt que déplacer la bassine, dégager les espaces de travail...).

**Former les professionnels sur la conduite à tenir en cas de départ de feu.**

**Mettre en place un système de remontée d'informations** (fiche d'évènement indésirable) en cas de risques liés au domicile (matériel défectueux, mauvais état de l'installation électrique...).

**Mener une réflexion sur les animaux de compagnie présents en prenant en compte leurs spécificités** : isolement éventuel des animaux pendant le temps de l'intervention.

**Mettre à disposition des salariés l'ensemble des équipements de protection individuelle** (blouses, gants, chaussures adaptées) et les renouveler si besoin.

**Mettre à disposition des professionnels une trousse de secours.**

# Risques chimiques

## Situations de travail

Lors de l'entretien du domicile et du linge, les aides à domicile sont exposées à divers produits chimiques (nettoyants, détachants, blanchissants, dégraissants, désinfectants, détartrants...).

## Atteintes potentielles sur la santé

- Troubles respiratoires et ORL aigus et chroniques (irritations nez, bouche, gorge, allergies)
- Troubles cutanés (irritations, brûlures, allergies)
- Lésions oculaires



## Pistes d'actions



### Repérer les risques au domicile.

**Si possible, supprimer les produits chimiques dangereux ou les remplacer par des produits moins dangereux** : par exemple, élaborer une liste-type de produits ménagers présentant peu de risques et la fournir aux bénéficiaires lors de la validation du contrat.

**Sensibiliser les bénéficiaires face aux risques auxquels ils exposent les aides à domicile.**

### Former les aides à domicile aux :

- **risques chimiques (effets sur la santé) et mesures de prévention** (savoir lire les étiquettes, ne pas faire de mélanges, ne pas transvaser les produits, respecter le mode d'emploi et les règles de stockage...),
- **consignes d'utilisation des protections individuelles,**
- **conduites à tenir en cas d'urgence** (projection dans les yeux, contact sur la peau, inhalation, ingestion accidentelle...).

**Mettre à disposition des salariés l'ensemble des équipements de protection individuelle** (blouses, gants, chaussures adaptées) et les renouveler si besoin.

### > Dangers physiques

Ces produits doivent être maintenus loin d'une flamme ou d'une source d'étincelle.



Matières solides inflammables



Matières comburantes



Matières explosives



Matières gazeuses sous pression

### > Dangers pour la santé

« **Attention danger !** »  
Produits à manipuler avec de grandes précautions et les moyens de protection mentionnés.



Danger pour la santé



Matières corrosives



Toxicité aiguë



Nocif ou irritant

# Risques biologiques, parasitaires et infectieux

## Situations de travail

Lors des tâches d'entretien, les aides à domicile peuvent être en contact avec des déchets ménagers et de soins (linge souillé, liquides biologiques, sang, sécrétions...), des agents infectieux (bactéries, virus, champignons), ou des parasites (puces, poux...).

Ces situations peuvent présenter des risques pour leur santé.

## Atteintes potentielles sur la santé

Maladies infectieuses, virales, bactériennes et parasitaires



## Pistes d'actions



**Former les aides à domicile aux règles d'hygiène élémentaire** (lavage des mains, entretien des locaux, port de vêtements dédiés, utilisation de gants...).

**Prévoir et former les aides à domicile à la conduite à tenir en cas d'urgence** (nettoyage, désinfection et protection de plaies, consultation d'un service d'urgence en cas d'accident exposant au sang ou à des liquides biologiques...).

**Informers les aides à domicile sur les précautions à prendre devant un état infectieux du bénéficiaire.**

**Élaborer une conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang et la communiquer à tous les intervenants** (inscrite dans le cahier de liaison par exemple).

**Fournir des équipements de travail et équipements de protections individuelles** (article R 4321-1 / article R 4321-5) (blouse, sur-blouse, gants, masques...).

**Mettre à disposition des aides à domicile du gel hydroalcoolique.**

**Inciter les personnels à vérifier la mise à jour de leurs vaccinations recommandées** (tétanos, hépatite B, ROR, grippe...).

# Risques liés à la charge mentale

## Situations de travail

Si le travail prend tout son sens dans la relation, les aides à domicile sont confrontées à des situations émotionnellement difficiles :

- précarité sociale,
- confrontation à la souffrance, la maladie (physique et psychologique) et la mort,
- isolement physique et psychologique,
- conflits et violences avec les personnes du domicile (bénéficiaires et entourage),
- gestion du lien affectif avec les personnes aidées,
- gestion des situations d'urgence (premiers secours à donner, décès...),
- multiplicité des tâches,
- injonctions paradoxales (hiérarchie, personne aidée, famille de la personne aidée...).



## Atteintes potentielles sur la santé

Troubles psychiques et somatiques (fatigue, symptômes anxio-dépressifs, épuisement professionnel, stress post traumatique)

## Pistes d'actions



**Définir clairement, dans la fiche de mission, les tâches confiées et surtout les limites des actions à exécuter** par les aides à domicile chez les bénéficiaires.

**Évaluer la charge mentale liée à chaque intervention** afin d'assurer un équilibre dans les missions des aides à domicile.

**Limiter le fractionnement des interventions** (découpage des actions sur plusieurs professionnels).

**Informez le bénéficiaire et son entourage de toute modification de l'intervention.**

**Informez le bénéficiaire et son entourage sur les conséquences en cas de non-respect des termes du contrat.**

**Mettre à disposition un moyen de communication entre les différents intervenants d'un même bénéficiaire** (cahier de liaison).

**Organiser la remontée d'information :** évolution des tâches et de l'environnement, événements indésirables (fiche événement indésirable : agressions, incivilités, matériel inadapté, nouveaux risques détectés...).

**Traiter les remontées d'informations** (actualisation des fiches de missions, actions correctives...).

**Mettre en place des réunions périodiques avec le responsable de secteur** afin d'échanger sur les pratiques de travail, les situations difficiles, rompre l'isolement...

**Organiser la possibilité d'intervention en binôme en cas de situation difficile.**

**Faire le point avec les aides à domicile sur les besoins en formation** (alcool, troubles mentaux, troubles du comportement, gestion des situations conflictuelles, accompagnement de fin de vie...).

**Former aux premiers secours** (cf. APS-ASD).

**Faire des recyclages réguliers sur différents thèmes.**

**Assurer un soutien psychologique et une écoute par rapport aux situations difficiles** (groupes de parole, dépôt de plainte en cas d'agression, soutien de l'encadrement, astreintes, intervention d'un psychologue...).

# Organisation du travail

## Situations de travail

Le travail d'aide à domicile est aussi caractérisé par :

- les contraintes et amplitudes horaires (amplitude, rythme, pause-déjeuner, prise de congés),
- le temps et la distance des trajets entre les interventions,
- la multiplicité des lieux de travail,
- l'écart entre le travail prescrit et le travail réel (absence de définition claire des missions à accomplir),
- les changements de planning non prévus,
- les formations insuffisantes.



## Atteintes potentielles sur la santé

- Troubles psychiques (fatigue, symptômes anxio-dépressifs, épuisement professionnel...)
- Pathologies suite à un accident de la voie publique
- Pathologies ostéo-articulaires

Les actions de prévention participent à l'amélioration des conditions de travail, à la préservation de la santé de vos salariés et contribuent, aussi, à la qualité de service pour les personnes accompagnées.

Elles doivent s'inscrire dans une démarche globale et participative au sein de votre structure.

## Pistes d'actions

### Accueil et accompagnement des nouveaux salariés



**Organiser un temps d'accompagnement de chaque nouveau salarié par un tuteur.**

**Mettre en place un livret d'accueil salarié** (périmètre des missions, fonctionnement de la structure, outils à disposition : fiche de missions, fiches de remontées d'incidents, cahier de liaison...).

**Remettre les Équipements de Protection Individuelle** (article R 4321-1 / article R 4321-5).

**Fournir une trousse de secours à chaque intervenant.**

**Former à la prévention des risques professionnels** (ex : création d'un livret sur les risques et leur prévention...).

**Informers les personnels des modalités de travail, des tâches à réaliser, des tâches proscrites.**

## Pistes d'actions

---

### Préparation et planification des missions



#### Contractualisation avec les bénéficiaires : contrat cadrant et bénéficiaire acteur

**Réaliser une visite systématique au domicile par le responsable de secteur pour :**

- **évaluer les besoins des bénéficiaires** (limites des interventions),
- **évaluer les ressources existantes et manquantes,**
- **vérifier que les équipements et les produits seront adaptés aux tâches demandées, en bon état et disponibles,**
- **évaluer le temps d'intervention adapté.**

**Repérer les risques au domicile et établir un plan d'action :**

- **sensibiliser le bénéficiaire à la connaissance et la prévention des risques professionnels,**

- **demander aux bénéficiaires de supprimer les risques identifiés** (prise électrique endommagée, matériel électroménager défectueux...),

- **inciter le bénéficiaire à aménager l'habitat** (rendre les espaces accessibles, ajouter une barre d'appui dans la baignoire, supprimer des tapis gênants...),

- **demander aux bénéficiaires de mettre à disposition le matériel nécessaire** (manche télescopique, planche à repasser réglable en hauteur, escabeau stable, déambulateur, rehausseur de toilettes, sangle poulie de rehaussement...),

- **informer les bénéficiaires sur les aides existantes apportées aux familles.**

**Réaliser une fiche de mission détaillée pour chaque bénéficiaire** (définition des tâches réalisées par l'aide à domicile, des moyens alloués et des limites de l'intervention).  
Cf. Annexe 1

#### Organisation des missions des aides à domicile

**Fixer un périmètre géographique d'intervention :** optimiser les déplacements en prenant en compte leur durée réelle (temps de trajets entre les bénéficiaires) et les temps de repas.

**Limiter le fractionnement des interventions** (découpage des actions sur plusieurs professionnels).

**Tenir compte des dépassements horaires.**

**Organiser un pool de remplacement.**

**Équilibrer les interventions à forte et faible charge physique et/ou mentale au cours de la journée et entre les intervenants** afin de favoriser un équilibre des missions entre les aides à domicile et favoriser un sentiment de justice.

## Pistes d'actions

### Suivi des missions



**Mettre en place des moyens de communication entre l'encadrement et les aides à domicile** (ex : dispositif de télégestion) **pour le partage d'informations en temps réel** (modifications de plannings, particularités d'interventions, remplacements...).

**Organiser la remontée d'informations relatives :**

- **à l'évolution des tâches et de l'environnement** (contexte relationnel avec le bénéficiaire ou son entourage, nouvelle pathologie, perte d'autonomie, nouvelle tâche demandée...),
- **aux incidents éventuels - Fiche évènement indésirable** (agressions, incivilités, accidents du travail, matériel inadapté, nouveaux risques détectés...).

**Traiter ces remontées d'informations, mettre en place des actions correctives et actualiser la fiche de mission.**

**Assurer une sensibilisation régulière aux risques.**

**Proposer un soutien psychologique face aux situations difficiles.**

**Mettre en place des réunions d'échanges** (partage de pratiques, échanges sur les difficultés rencontrées, des thématiques particulières...).

**Organiser les astreintes au niveau de l'association** (soutien aux aides à domicile).

### Formation

**La formation est un vecteur de diffusion des connaissances et des bonnes pratiques de prévention.**

**Formation de l'encadrement**

- **À la prévention des risques professionnels :** repérage des risques au domicile, identification des situations de vie et de travail à risque, mise en œuvre d'actions de prévention

**Formation des salariés**

- Certificat Acteur Prévention Secours - Aide et Soins à Domicile (APS – ASD)
- Utilisation des aides techniques
- Règles d'hygiène élémentaire (hygiène des mains, entretien des locaux...)
- PRAP2S (Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique) et à l'utilisation de matériel spécifique
- Utilisation des produits chimiques (savoir lire les étiquettes, ne pas faire de mélanges, port des EPI...)
- Certificat de « Sauveteur Secouriste du Travail »
- Prévention des Accidents Exposant au Sang (AES)
- Différentes situations et pathologies rencontrées

**Faire le point avec les aides à domicile sur leurs besoins en formation (alcool, fin de vie, troubles mentaux, troubles du comportement, Alzheimer, cancer...).**

# Évaluation des risques

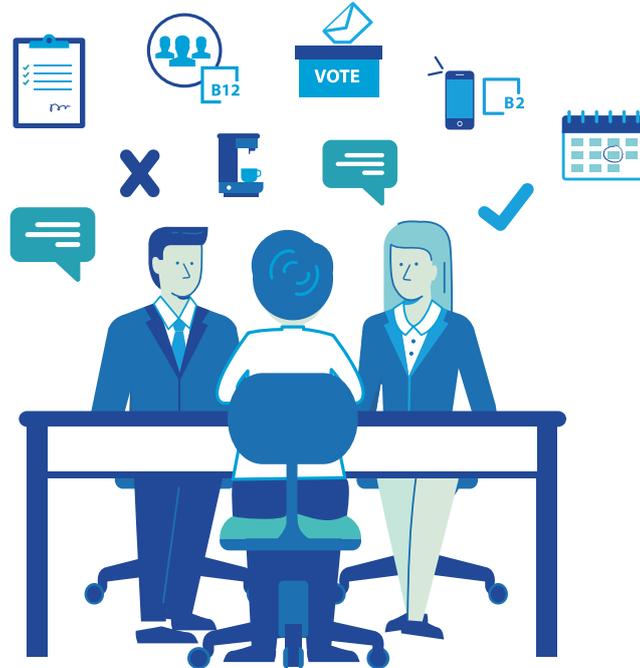
- **Analyser les accidents du travail (AT)**, les maladies professionnelles (MP) et les fiches d'événements indésirables en présence, si possible, de la personne concernée et mettre en œuvre les mesures correctives.
- **Mettre en place un suivi des indicateurs AT/ MP** (fréquence, gravité, typologie...). Procéder à leur analyse lors des réunions.
- **Faire participer les salariés** à l'évaluation et à la prévention de leurs risques professionnels.
- **Mettre à jour régulièrement le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels** ainsi que le plan d'action.

## L'AH133 vous accompagne

Pour répondre à l'obligation du chef d'entreprise de mettre en place un Document Unique, l'AH133 avec son département PEREN propose un programme d'aide à l'Évaluation des Risques Professionnels dont l'objectif vise essentiellement à l'amélioration de la prévention au sein de votre entreprise. Pour tout besoin, rapprochez-vous de votre médecin du travail.

# Acteurs de prévention dans l'entreprise

Dirigeant, personnel de l'encadrement, intervenant...  
Tous acteurs de la prévention !



**Dirigeant de la structure (définit et engage la politique de prévention)**

- Fixe le cadre des missions.
- Donne les moyens humains, matériels et financiers pour assurer une prévention pertinente à ses salariés.
- Transcrit et met à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

**Encadrement (anime la démarche de prévention)**

- Évalue les risques au domicile et contractualise chaque mission.
- Négocie les mesures de prévention avec chaque bénéficiaire.
- S'appuie sur les retours des intervenants.
- Contrôle l'efficacité des mesures de prévention.

**Intervenant à domicile (acteur de la prévention)**

- Repère les dangers, signale les situations dangereuses.
- Contribue à la suppression ou la réduction des risques auxquels il est exposé.
- Propose des améliorations (techniques et organisationnelles) de ses situations de travail et de la qualité de prise en charge des bénéficiaires.
- Applique les mesures de prévention mises en place.

# Annexes

---

# Annexes

---



## Support de prévention

L'AH133 a réalisé un support de prévention des risques professionnels spécifique au secteur de l'aide à domicile.

Il a pour objectif de sensibiliser les salariés de l'aide à domicile aux différents risques, à leurs impacts sur la santé et aux actions de prévention à mettre en place.

Ce support est remis, selon les besoins, lors des visites avec le médecin du travail ou l'infirmière en santé au travail.

Il est également à la disposition de l'employeur pour le diffuser auprès de ses salariés.

Le support existe sous deux formats :

- une plaquette 3 volets imprimée qui est à commander auprès du médecin du travail de l'entreprise en indiquant le nombre d'exemplaires souhaités ;
- une fiche de format A4 qui peut directement être téléchargée sur le site internet de l'AH1 33 pour être adressée par mail aux salariés ou directement imprimée dans l'entreprise.



## Fiche mission (voir pages suivantes)

La fiche de mission est à réaliser pour chaque bénéficiaire et à faire évoluer en cas de changement de situation.

Le document permet de définir les tâches à réaliser par l'aide à domicile, les moyens alloués et les limites de l'intervention.

La préparation et la planification de la mission participe à la prévention des risques professionnels en prenant en compte la réalité et la spécificité de l'organisation et de l'environnement de travail.

Le modèle de fiche proposé (voir pages suivantes) peut être utilisé en totalité ou en partie pour faire évoluer un document existant.



## Support de prévention

**AHI33**  
Service de Santé au Travail

### Aide à domicile



#### Les facteurs de risques pour votre santé et les conseils de prévention

Parlez-en avec votre médecin du travail ou son équipe

### Connaître les risques liés au métier d'aide à domicile

Les activités exercées par les aides à domicile sont très variées. En fonction des tâches que vous effectuez et de votre environnement de travail, vous pouvez être exposé à différents risques pour votre santé. Il est important de connaître ces risques et leur impact potentiel.

#### Risques liés aux trajets professionnels

*à pied, en transports en commun, en voiture...*

#### Accidents de la route, chutes

Les impacts possibles sur votre santé :  
• traumatismes divers.

**Pensez à :**

- > respecter le Code de la route,
- > entretenir votre véhicule (contrôle, réparation...),
- > veiller à votre confort (régler votre siège ou votre selle de vélo...),
- > prendre en compte votre état de santé (fatigue, prise de traitement...),
- > ne pas consommer d'alcool ou de drogue.

#### Risques liés au travail physique

##### Postures et manutention

Les impacts possibles sur votre santé :  
• pathologies ostéo-articulaires (mains, poignets, coudes, épaules, genoux, dos).

**Pensez à :**

- > organiser votre environnement de travail afin d'avoir des espaces et des accès suffisants,
- > utiliser le matériel mis à disposition (aspirateur, matériel de transfert, lit médicalisé, mise à hauteur des éléments...),
- > alerter votre employeur si vous n'avez pas le matériel adapté,
- > réaliser les « bons gestes », appliquer les bonnes pratiques (éviter la manutention de charges de plus de 15 kg, plier les jambes, alterner les tâches et les positions...),
- > porter des vêtements appropriés.

#### Chutes

Les impacts possibles sur votre santé :  
• contusions, traumatismes, entorses, fractures.

**Pensez à :**

- > ne pas circuler sur un sol mouillé,
- > dégager les voies de circulation (objets, tapis...),
- > utiliser le matériel adapté à la situation,
- > porter des chaussures adaptées,
- > vous tenir à la main courante lors de la montée et de la descente des escaliers,
- > éviter de laisser l'aspirateur branché quand il n'est pas utilisé.

#### Risques domestiques

##### Outils, équipements et environnement de travail

Les impacts possibles sur votre santé :  
• brûlures, coupures, piqûres, électrisations-électrocutions, explosions, agressions par des animaux.

**Pensez à :**

- > ne pas utiliser de matériel électrique défectueux,
- > alerter votre employeur de tout problème matériel,
- > demander à isoler les animaux lors de votre intervention.

##### Produits chimiques et produits d'entretien

Les impacts possibles sur votre santé :  
• allergies respiratoires et cutanées, irritations, intoxications, brûlures.

**Pensez à :**

- > porter des équipements de protection individuelle (gants, blouses, masques, lunettes...),
- > ne pas mélanger les produits,
- > conserver les produits dans leur emballage d'origine.

#### Regarder les étiquettes

**Danger pour la santé**  
Manipuler avec de grandes précautions et des moyens de protection

**Dangers physiques**  
À maintenir loin d'une flamme ou d'une source d'étincelles



Prévention

**AHI33**  
Service de Santé au Travail

### Aide à domicile

Fiche à destination des salarié(e)s

Parlez-en avec votre médecin du travail ou son équipe

### Connaître les risques liés au métier d'aide à domicile

Les activités exercées par les aides à domicile sont très variées. En fonction des tâches que vous effectuez et de votre environnement de travail, vous pouvez être exposé à différents risques pour votre santé. Il est important de connaître ces risques et leur impact potentiel.

#### Risques liés aux trajets professionnels

*à pied, en transports en commun, en voiture...*

#### Accidents de la route, chutes

Les impacts possibles sur votre santé :  
• traumatismes divers.

**Pensez à :**

- > respecter le Code de la route,
- > entretenir votre véhicule (contrôle, réparation...),
- > veiller à votre confort (régler votre siège ou votre selle de vélo...),
- > prendre en compte votre état de santé (fatigue, prise de traitement...),
- > ne pas consommer d'alcool ou de drogue.

#### Risques liés au travail physique

##### Postures et manutention

Les impacts possibles sur votre santé :  
• pathologies ostéo-articulaires (mains, poignets, coudes, épaules, genoux, dos).

**Pensez à :**

- > organiser votre environnement de travail afin d'avoir des espaces et des accès suffisants,
- > utiliser le matériel mis à disposition (aspirateur, matériel de transfert, lit médicalisé, mise à hauteur des éléments...),
- > alerter votre employeur si vous n'avez pas le matériel adapté,
- > réaliser les « bons gestes », appliquer les bonnes pratiques (éviter la manutention de charges de plus de 15 kg, plier les jambes, alterner les tâches et les positions...),
- > porter des vêtements appropriés.

#### Chutes

Les impacts possibles sur votre santé :  
• contusions, traumatismes, entorses, fractures.

**Pensez à :**

- > ne pas circuler sur un sol mouillé,
- > dégager les voies de circulation (objets, tapis...),
- > utiliser le matériel adapté à la situation,
- > porter des chaussures adaptées,
- > vous tenir à la main courante lors de la montée et de la descente des escaliers,
- > éviter de laisser l'aspirateur branché quand il n'est pas utilisé.





Entreprise : .....

Téléphone aux heures de bureau : .....

Téléphone hors horaires de bureau : .....

# FICHE DE MISSION

Date de la visite : .....

Niveau d'autonomie : Physique - 1 2 3 4 +      Niveau d'intervention :

Psychologique - 1 2 3 4 +

Date début intervention : ..... Clé nécessaire : oui  non

Mme  Mlle  M    Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Date de naissance : .....

Vit seul :  Oui  Non ..... Si non avec qui ? .....

**Contacts** à ne pas communiquer à l'aide à domicile car tout contact extérieur doit être effectué par un responsable.

<b>Médecin traitant</b>	Nom : .....	Téléphone : .....
<b>Infirmiers, SSIAD</b>	Nom : .....	Téléphone : .....
<b>Auxiliaires médicaux</b>	Nom : .....	Téléphone : .....
<b>Famille</b>	Nom : .....	Téléphone : .....

Accès Bus/Tram :  Oui  Non      Arrêt : .....

Clé nécessaire :  Oui  Non      Digicode ou Alarme :  Oui  Non Code : .....

Présence d'animaux domestiques :  Oui      Lesquels : .....  Non

Autres services existants : Téléassistance       Partage de repas

**Logement**      Maison       Appartement       Présence d'un étage :  Oui  Non

Type de chauffage : ..... Type d'escalier : .....

Nombre de pièces : .....

Pièces concernés par l'intervention : .....

Installation électrique : .....

Équipement cuisine (gazinière, micro-ondes...) : .....

**Aides techniques**

WC adapté : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lève-malade : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Baignoire : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Douche : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lit médicalisé : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Déambulateur : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Cannes anglaises : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Fauteuil garde-robe : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Fauteuil coquille : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Fauteuil roulant : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Autres : .....	

**Matériel mis a disposition**

Aspirateur : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	État : .....
Balai : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	État : .....
Balai espagnol : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	État : ..... Autres : .....
Escabeau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	État : .....
Fer à repasser : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	État : .....
Table à repasser : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	État : .....

Produits ménagers présents : .....

**État général de santé**

.....

.....

.....

.....

.....

## FICHE DE MISSION

Mme  Mlle  M Nom : .....

### Tâches principales

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Petit déjeuner   | <input type="checkbox"/> Aide au lever  | <input type="checkbox"/> Aide à la toilette / change   |
| <input type="checkbox"/> Aide à l'habillage / déshabillage                                      | <input type="checkbox"/> Transferts   | <input type="checkbox"/> Aide au coucher   |
| <input type="checkbox"/> Préparation complète des repas   | <input type="checkbox"/> Réchauffage des repas  | <input type="checkbox"/> Aide à la prise de repas  |
| <input type="checkbox"/> Stimulation  | <input type="checkbox"/> Communiquer, surveiller  | <input type="checkbox"/> Aide à la prise de médicaments  |
| <input type="checkbox"/> Aide aux soignants   | <input type="checkbox"/> Garde de nuit  |  |
| <input type="checkbox"/> Garde d'enfant   |   |  |
| <input type="checkbox"/> Courses  | <input type="checkbox"/> Avec la personne<br><input type="checkbox"/> Avec la voiture personnelle | <input type="checkbox"/> Seul <input type="checkbox"/> À pied<br><input type="checkbox"/> Avec la voiture de service |
| <input type="checkbox"/> Sorties  | <input type="checkbox"/> RDV médicaux<br><input type="checkbox"/> Autres .....                    | <input type="checkbox"/> Promenade   |
| Utilisation obligatoire d'une voiture <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |   |  |
| <input type="checkbox"/> Activités de loisirs   | <input type="checkbox"/> Lecture<br><input type="checkbox"/> Autres .....                         | <input type="checkbox"/> Jeux <input type="checkbox"/> Aide aux devoirs  |

### Tâches secondaires :

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Entretien courant         | <input type="checkbox"/> Aspirateur<br><input type="checkbox"/> Poussière meubles<br><input type="checkbox"/> Vaisselle<br><input type="checkbox"/> Vitres | <input type="checkbox"/> Lavage des sols<br><input type="checkbox"/> Réfection du lit<br><input type="checkbox"/> Rangement<br><input type="checkbox"/> Autres ..... |
| <input type="checkbox"/> Entretien du linge        | <input type="checkbox"/> Lessive<br><input type="checkbox"/> Repassage   | <input type="checkbox"/> Étendage<br><input type="checkbox"/> Rangement des armoires   |
| <input type="checkbox"/> Assistance administrative | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non  |  |

Autres : .....

	Matin	Midi	Après-midi	Soir	Nuit
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					
Samedi					
Dimanche					

### Description de l'intervention :

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

Fiche conçue par l'AHB3

Pour plus d'informations,  
n'hésitez pas à en parler  
avec votre médecin du travail  
ou son équipe.



**AHI33**

Service de Santé au Travail

Prévention des risques professionnels  
*agir à vos côtés*

AHI 33 - Service de Santé au Travail  
50, cours Balguerie Stuttenberg - 33070 Bordeaux cedex  
Tél. 05 57 87 75 75

[ahi33.org](http://ahi33.org)